



**Conseil Municipal du 11 Décembre 2023
DELIBERATION N° 2023 – 88**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 11 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAGDALOU Jean-André, Maire.

Date de convocation : vendredi 3 novembre 2023

Etaient présents : Monsieur MAGDALOU Jean-André, Madame TORRES Sylvie, Monsieur CLAVAGUERA Marcel, Madame RESSEGUIER Sarita, Monsieur OLIVE Robert, Madame ROIG Colette, Monsieur FERNANDEZ Alain, Monsieur GIRBAL Alain, Madame DRILLIEN MISERY Nadine, Monsieur THOLLET Jean-Pierre, Madame MITIDIÉRI Elisabeth, Madame SERRANO Corinne, Monsieur TONNAIRE Frédéric, Madame GIL Laura, Madame CAZANAVE Manon

Procurations :

Madame VALENZUELA Hélène à Madame RESSEGUIER Sarita
Monsieur TRESSON Sébastien à Madame SERRANO Corinne
Monsieur KOHLER Eddy à Monsieur OLIVE Robert
Monsieur DE CASO Alexandre à Madame ROIG Colette
Monsieur PEREZ Jérôme à Monsieur MAGDALOU Jean-André
Madame JOFRE-DESTAVILLE Marie-Ange à Madame TORRES Sylvie
Madame MARTIN Séverine à Monsieur CLAVAGUERA Marcel

Absents : Monsieur ABDELHADI Pierre, Madame FONTENEAU Magali, Monsieur ARIZA Noël

Secrétaire : Madame CAZANAVE Manon

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs du personnel territorial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la modification du tableau des effectifs, établi par la délibération 2023 - 82 en date du 13 novembre 2023 et approuve le nouveau tableau qui se présente ainsi :

	Cat. ou équiv.	Durée hebdom.	Postes pourvus	Postes vacants
Filière administrative				
1 poste d'attaché principal	A	35h00	1	0
1 poste d'attaché	A	35h00	1	0
1 poste de rédacteur principal 1ère classe	B	28h00	1	0
1 poste de rédacteur	B	35h00	0	1
1 poste adjoint administratif principal 1ère classe	C	35h00	0	1
1 poste adjoint administratif principal 2ème classe	C	35h00	0	1
1 poste adjoint administratif principal 2ème classe	C	31h00	1	0
1 poste adjoint administratif	C	35h00	0	1
1 poste adjoint administratif	C	28h00	1	0
1 poste adjoint administratif	C	27h00	1	0
Totaux			6	4
Filière technique				
1 poste d'ingénieur	A	35h00	1	0
1 poste de technicien principal 1ère classe	B	35h00	1	0
1 poste de technicien	B	35h00	1	0
2 postes agent de maîtrise principal	C	35h00	0	2
1 poste agent de maîtrise principal	C	30h00	1	0
1 poste agent de maîtrise principal	C	29h30	1	0
1 poste agent de maîtrise principal	C	34h30	0	1
2 postes agent de maîtrise	C	35h00	2	0
1 poste agent de maîtrise	C	29h30	1	0

1 poste agent de maîtrise	C	32h00	0	1
3 postes adjoint technique principal 1ère classe	C	35h00	2	1
3 postes adjoint technique principal 2ème classe	C	35h00	2	1
1 poste adjoint technique principal 1ère classe	C	28h00	1	0
1 poste adjoint technique principal 1ère classe	C	32h00	0	1
1 poste adjoint technique principal 2ème classe	C	32h00	1	0
5 postes adjoint technique	C	35h00	3	2
1 poste adjoint technique	C	32h00	1	0
1 poste adjoint technique	C	30h00	1	0
2 postes adjoint technique	C	25h00	1	1
1 poste adjoint technique	C	28h30	0	1
Totaux			20	11
Filière médico-sociale				
1 poste d'Educateur Jeunes Enfants classe exceptionnelle	A	35h00	1	0
2 postes Auxiliaire de Puériculture classe supérieure	B	35h00	2	0
1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1 ^{ère} classe	C	35h00	1	0
1 poste agent social principal 2 ^{ème} classe	C	35h00	1	0
1 poste d'Agent Social	C	35h00	1	0
Totaux			6	0
Filière culturelle				
1 poste d'adjoint du patrimoine	C	32h00	1	0
Totaux			1	0
Filière animation				
1 poste d'animateur principal 1 ^{ère} classe	B	35h00	1	0
1 poste d'animateur principal 2 ^{ème} classe	B	35h00	1	0
1 poste d'animateur	B	35h00	1	0
1 poste adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	31h00	1	0
2 postes adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	35h00	1	1
3 postes adjoint d'animation	C	35h00	3	0
Totaux			8	1
TOTAUX			40	13
Non-titulaires				
6 postes d'adjoint temporaire de remplacement au prorata des heures	C		2	4
4 postes contrat saisonnier au prorata des heures	C		0	4
7 postes d'agent contractuel à 35h/s	C	35h00	4	3
1 poste agent contractuel à 30 h/s	C	30h00	0	1
4 postes d'agent contractuel à 28 h/s	C	28h00	2	2
1 poste d'agent contractuel à 27 h/s	C	27h00	0	1
1 poste d'agent contractuel à 26 h/s	C	26h00	0	1
2 postes d'agent contractuel à 25h/s	C	25h00	1	1
4 postes d'agent contractuel à 24 h/s	C	24h00	2	2
1 poste d'agent contractuel à 30h/s	B	30h00	0	1
1 poste d'agent contractuel à 23 h/s	C	23h00	0	1
1 poste d'agent contractuel à 22 h/s	C	22h00	1	0
1 poste d'agent contractuel à 21 h/s	C	21h00	0	1
2 postes d'agent contractuel à 20 h/s	C	20h00	0	2
1 poste d'agent contractuel à 18 h/s	C	18h00	1	0
1 poste agent contractuel à 17 h/s	C	17h00	1	0
1 poste d'agent contractuel à 16 h/s	C	16h00	1	0
1 poste d'agent contractuel à 15 h/s	C	15h00	1	0
1 poste agent contractuel à 14 h/s	C	14h00	0	1
1 poste agent contractuel à 11h/s	C	11h00	0	1
1 poste agent contractuel à 10h/s	C	10h00	0	1

2 postes agent contractuel à 9 h/s	C	09h00	0	2
3 postes en contrat PEC – 35h/s	C	35h00	1	2
2 postes en contrat PEC – 24 h/s	C	24h00	0	2
2 postes en contrat PEC – 21h/s	C	21h00	0	2
4 postes en contrat PEC – 20 h/s	C	20h00	0	4
8 postes de vacataires	C		2	6
3 postes de service civique	C		0	3
8 postes agent recenseur	C		0	8
TOTAUX			19	56

VOTE : 22 POUR : 22 CONTRE : ABSTENTION :

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Le Maire
Jean-André MAGDALOU

Acte rendu exécutoire après :
- Transmission en Préfecture
- Publication sur le site de la Mairie (www.alenya.fr) : 13 décembre 2023
- Notification le (s'il y a lieu) :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. La réponse interviendra alors dans un délai de deux mois. Le silence de l'administration faisant naître une décision de rejet tacite. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou de la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique *telerecours citoyen* accessible par le site internet www.telerecours.fr

